

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 931

présenté par
M. Saddier-----
ARTICLE 28

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 de cet article :

« Des établissements publics de coopération intercommunale ou des commissions... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les EPCI à fiscalité propre dotés de la compétence aménagement, sont les plus à mêmes de juger de la compatibilité de la demande d'implantation cinématographique avec le projet de territoire pour lequel ses membres ont été élus.